



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4343

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Etude patrimoniale de l'ensemble industriel Textiles artificiels du sud-est (TASE) - Participation financière des Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne

service : Direction générale - Missions territoriales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lung

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

**Absents non excusés** : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

**Conseil de communauté du 16 décembre 2013****Délibération n° 2013-4343**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Etude patrimoniale de l'ensemble industriel Textiles artificiels du sud-est (TASE) - Participation financière des Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne**

service : Direction générale - Missions territoriales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le territoire sur lequel se déploie le grand projet du Carré de Soie couvre 500 hectares, territoire situé à cheval sur les Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne.

L'implantation de l'usine Textiles artificiels du sud-est (TASE) sur ce territoire a initié le développement urbain de ce territoire. En effet, en 1923, le site de Vaulx la Côte est choisi par la famille Gillet pour implanter l'une des premières usines française de fabrication de soie artificielle. Le groupe achète 75 hectares dans lesquels s'élèvent en un an 10 hectares de bâtiments industriels qui deviendront l'usine TASE.

Autour de l'usine TASE, la famille Gillet a développé une véritable cité industrielle, un système urbain intégré mêlant lieux de travail, habitat et équipements, symbole du paternalisme industriel du début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'usine TASE a fait l'objet d'une inscription aux Monuments historiques le 25 mai 2011, générant un périmètre de protection, ce périmètre ayant été affiné afin d'intégrer les réalités et enjeux du territoire.

Il s'agit, aujourd'hui, de préciser les dispositifs de cet ensemble industriel et d'affiner les prescriptions et recommandations sur les différentes entités bâties et paysagères constitutifs du patrimoine TASE, patrimoine implanté sur les communes :

- usine, grandes et petites cités, maison des directeurs implantés sur la Commune de Vaulx en Velin,
- commerces et ancienne école des jeunes filles et son parc, implantés sur la Commune de Villeurbanne.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- acquérir une meilleure connaissance des dispositions de cette architecture en série, des techniques constructives, du second œuvre, des décors, des couleurs, du traitement des abords et limites, y compris des espaces à usages publics au sein de grandes et petites cités (voirie, petites voies, placettes, etc.) ainsi qu'une analyse technique des désordres et problèmes récurrents qui affectent ce type de construction,
- identifier les éléments qui constituent le "socle" de ce patrimoine,
- constituer une aide concrète à la définition des attentes sur les différentes entités de ce patrimoine TASE et élaborer les documents de prescriptions et recommandations adaptés aux besoins et problématiques des différentes entités.

Le coût prévisionnel de cette étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon est fixé à 50 000 € TTC, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| - Commune de Vaulx en Velin :  | 5 000 €,  |
| - Commune de Villeurbanne :    | 5 000 €,  |
| - Communauté urbaine de Lyon : | 40 000 €. |

Le Conseil municipal de la Ville de Vaulx en Velin a approuvé le 20 novembre 2013 sa participation à hauteur de 5 000 € et le projet de convention financière à passer avec la Communauté urbaine.

Le Conseil municipal de la Ville de Villeurbanne a approuvé le 19 novembre 2013 sa participation à hauteur de 5 000 € et le projet de convention financière à passer avec la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer les conventions de participations financières avec les Villes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation dans le cadre de l'étude patrimoniale de l'ensemble industriel Textiles artificiels du sud-est (TASE) sur les Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne.

**2° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 74741 - fonction 824 - opération n° OP06O0984.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.**